

EDITION SPECIALE COMPTE RENDU DE CONSEIL



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2021

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU,
CHOQUET, AUBRY, ROUSSEAU.
MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DOLLEZ,
DELAMARRE, FERNANDES, DELORMEL, COULON,
FLAGOTHIER, BARRE, VIGNE.

ABSENTS REPRESENTES : M. CONVERS par M. DESMEDT
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
M. RAUZIER par Mme DELAMARRE
Mme TRÉZEL par Mme BRUNET
M. MOONEN par M. DUBOUIL
M. MATRON par M. BOURGETEAU

ABSENTS EXCUSÉS : MM. HAMOT, KWAK et LENOBLE.

ABSENTS : M. BERTHELOT et Mme KONAN.

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Subventions pour distinctions nationales
- 3- Modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme
- 4- Création d'un nouveau cimetière
- 5- Acquisition de parcelles
- 6- Echanges de parcelles
- 7- Remboursement de frais avancés par un agent
- 8- Démission d'un membre du Conseil Municipal
- 9- Questions diverses

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 19 mars, 9 avril, 30 avril et 2 juillet 2021, sans modification.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Colette DOLLEZ, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2- Subvention pour distinctions nationales

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de récompenser le Wheeling Club qui s'est distingué au niveau national en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 200 €.

VOTE : UNANIMITE

3- Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme

M. DESMEDT explique au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Just-en-Chaussée, approuvé le 04/05/2007, révisé le 26/02/2010, modifié les 01/02/2008, 03/09/2010, 16/10/2012 et mis à jour le 09/07/2018 doit à nouveau faire l'objet d'une modification.

Le projet de modification simplifiée n°4 a été notifié au Préfet et aux personnes publiques associées le 24/02/2021 sans observation.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification simplifiée n°4 a été mis à disposition du public du 10 juin 2021 au 10 juillet 2021.

Compte tenu de l'absence de remarque émise par les administrés à l'issue de cette période, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la modification simplifiée n°4 du PLU.

VOTE : UNANIMITE

4- Création d'un nouveau cimetière

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal que la création d'un nouveau cimetière est rendue nécessaire par la saturation du terrain actuellement consacré à l'inhumation des défunts et précise que l'extension du cimetière actuel, au cœur de l'espace bâti, n'est pas envisageable.

La création du nouveau cimetière, situé à l'extérieur du périmètre d'agglomération et à plus de 35 mètres des habitations, n'est pas soumise à autorisation préfectorale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création du nouveau cimetière le long de la RD 117, en direction du village de Plainval,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

5- Acquisition de parcelles

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal que pour mener à bien le projet de création du nouveau cimetière, la commune de St Just-en-Chaussée doit se porter acquéreur de 2 parcelles de terrain :

- Parcelle cadastrée AE 27 (p) pour 5 073 m²
- Parcelle cadastrée AE 28 (p) pour 2 613 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Compte
rendu de
Conseil

- **DÉCIDE** d'acquérir ces 2 parcelles au prix de 15 €/m² après saisine du service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 16/03/2021 et avec l'accord du propriétaire, le GFA du Bois de l'Abbaye,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

6- Echanges de parcelles

Arrivée de Mme Aya **KONAN** (nombre de votants : 24)

M. **DESMEDT** expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la création du nouveau cimetière, il y a lieu de procéder à un échange de parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur avis du service d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 16/03/2021,

- **DÉCIDE** de procéder aux échanges suivants :

1°) *Parcelles appartenant au Centre Communal d'Action Sociale du Plessier-sur-St Just :*

AE 382 (p) pour 4 047 m²

AE 322 (p) pour 362 m²

avec les parcelles appartenant à la commune de St Just-en-Chaussée :

AE 262 (p) et AE 275 (p) pour 4 409 m²

2°) *Parcelles appartenant à l'indivision LEFEVRE :*

AE 385 (p) pour 279 m²

AE 385 (p) pour 420 m²

avec les parcelles appartenant à la commune de St Just-en-Chaussée :

AE 262 (p) pour 165 m²

AE 493 (p) pour 534 m²

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces échanges.

VOTE : UNANIMITE

7- Remboursement de frais avancés par un agent

M. **DESMEDT** expose au Conseil Municipal que, lors d'un mini-camp organisé pendant le centre de loisirs de cet été, un agent a fait l'avance de frais.

Il propose de rembourser la somme de 170.76 € à l'agent concerné.

VOTE : UNANIMITE

8- Démission d'un membre du Conseil Municipal

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal que par courrier en date du 5 juillet 2021, Pascal FOVIAUX lui a fait part de sa démission en qualité de conseiller municipal et par là même de conseiller communautaire.

Il propose de désigner Thierry MOONEN en remplacement de Pascal FOVIAUX, au conseil communautaire.

VOTE : UNANIMITE

Tour de table :

M. **DUBOUIL** fait un point sur la rentrée des classes qui s'est déroulée dans de bonnes conditions. Différents travaux (plomberie, peinture...) ont été réalisés par les services techniques cet été, les équipes enseignantes sont ravies et les en remercient.

Mme **BONNET** se félicite de la réussite des centres de loisirs de juillet et août qui ont accueilli respectivement 110 et 60 enfants. L'Espace jeunesse, a quant à lui, accueilli 32 adolescents.

Mme **BONNET** informe que :

- en raison du contexte sanitaire actuel, le repas des aînés est annulé. La distribution du colis, pour l'ensemble des aînés, aura lieu au gymnase municipal le jeudi 25 novembre.
- une brocante aux jouets aura lieu le dimanche 5 décembre à la salle des fêtes.

M. **DESMEDT** informe que le Gouvernement a mis en place un protocole sanitaire imposant aux agents travaillant au sein de la Médiathèque et du gymnase de contrôler le Pass Sanitaire des usagers ainsi que des agents exerçant leurs fonctions dans ces structures. En revanche, le Pass Sanitaire ne s'applique pas pour l'accès aux administrations et services publics.

Mme **BOURGOIN** annonce que la commission culture se réunira le mardi 9 septembre afin de décider du maintien de la tenue du Salon des Arts les 23 et 24 octobre 2021 à la Salle des Fêtes.

M. **BOURGETEAU** souligne la réussite du Forum des Associations qui a eu lieu le samedi 28 août. Il félicite les membres du service des sports de la ville pour leur travail qui a contribué au succès de cette journée. Par ailleurs, il remercie le centre E. Leclerc qui a mis à disposition sa galerie marchande pour cette occasion.

Il rappelle les manifestations sportives qui se dérouleront le dimanche 5 septembre :

- le motocross du Wheeling Club
- le Raid « l'Orient'Oise » de l'Acles Raid Aventures

Par ailleurs, il annonce que la façade du gymnase va être rénovée et verra accueillir une fresque.

Compte
rendu de
Conseil

M. **CHOQUET** indique qu'il a participé au Conseil d'Administration du Collège Louise Michel et informe de leur taux de réussite à la série générale du Diplôme National du Brevet qui s'élève à 82 % dont 68 % avec mention. Les résultats de la série professionnelle avoisinent, quant à eux, les 100 %.

Par ailleurs, il indique que plus de 70 % des élèves ont eu leur 1^{er} choix d'orientation accepté. Les élèves doivent choisir une des trois voies d'orientation possibles après le collège. La moitié des élèves part en filière générale et technologique, 1/3 s'oriente en filière professionnelle tandis que le reste des élèves s'inscrit en Certificat d'Aptitude Professionnelle.

Arrivée de M. Vincent **BERTHELOT**

Mme **DELAMARRE** informe que près de 12 000 vaccins ont été réalisés depuis l'ouverture du centre de vaccination et que celui-ci restera ouvert jusque fin décembre.

Le centre a fonctionné fortement pendant les congés d'été. Il a été constaté un ralentissement depuis la rentrée. Toutefois, l'activité devrait reprendre début novembre avec les 3^{èmes} doses ouvertes aux plus de 65 ans ou moins de 65 ans sur ordonnance médicale.

Elle ajoute que des créneaux dédiés aux élèves des collèges de Saint Just en Chaussée et Maignelay-Montigny ont été ouverts.

M. **DESMEDT** estime que le coût financier du centre pour la ville s'élève à environ 80 000 €. Bien que ce coût soit non négligeable et nécessite de puiser dans les excédents de la commune, il rappelle que la municipalité a à cœur de participer à la lutte contre le Covid-19 et souligne que ce centre de vaccination répond à une véritable attente des Saint Justois et des habitants des communes alentour.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 22 octobre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 19h10.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

PRESENTS :

MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, CONVERS, CHOQUET, RAUZIER, HAMOT, MOONEN, AUBRY, BERTHELOT, MATRON.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DOLLEZ, TRÉZEL, FERNANDES, DELORMEL, COULON, FLAGOTHIER, KONAN, BARRE, VIGNE.

ABSENTS REPRESENTES : Mme DESMEDT par M. DESMEDT

Mme DELAMARRE par Mme BOURGOIN

M. KWAK par Mme FLAGOTHIER

ABSENTS EXCUSÉS :

MM. ROUSSEAU et LENOBLE.

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Décision modificative n°2
- 3- Renouvellement des contrats de mise à disposition des cartes achats
- 4- Amende forfaitaire pour « dépôt sauvage »
- 5- Attribution de subvention complémentaire
- 6- Attribution de nouvelles subventions
- 7- Voyages scolaires éducatifs
- 8- Tarifs de l'Espace Jeunesse
- 9- Modification du règlement intérieur pour les agents municipaux
- 10- Désaffectation de parcelles
- 11- Aliénation de logement HLM
- 12- Convention Territoriale Globale
- 13- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un hangar par le Conseil Départemental de l'Oise
- 14- Convention Sport-Santé-Partager
- 15- Mutualisation du logiciel de dématérialisation de l'application du droit des sols avec la CCPP
- 16- Pour communication : Rapport d'activité 2020 de la CCPP
- 17- Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Colette **DOLLEZ**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2- Décision modificative n°2

Suite à la Commission Finances du 19 octobre 2021, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative suivante :

Compte
rendu de
Conseil

- BUDGET D'INVESTISSEMENT**1) Dépenses d'investissement**

Chapitre ou opération	Compte et libellé	Montant €
300 - Matériels	2051 - Concessions et droits similaires	+ 4 000.00
300 - Matériels	2182 - Matériel de transport	+ 11 000.00
300 - Matériels	2188 - Autres immobilisations corporelles	+ 2 200.00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 17 200.00

2) Recettes d'investissement

Chapitre ou opération	Compte et libellé	Montant €
021 (ordre)	021 - Virement de la section de fonctionnement	+ 17 200.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	+ 17 200.00

Ce qui fixe le budget après DM 2-2021 de la section d'investissement à :

Budget investissement 2021	Montant €
Dépenses d'investissement	2 682 665.11
Recettes d'investissement	2 682 665.11
ECART BUDGETAIRE	0

- BUDGET DE FONCTIONNEMENT**1) Dépenses de fonctionnement**

Chapitre ou opération	Compte et libellé	Montant €
023 (ordre)	021 - Virement à la section de fonctionnement	- 17 200.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	- 17 200.00

2) Recettes de fonctionnement

Aucune modification

Ce qui fixe le budget après DM 2/2021 de la section de fonctionnement, hors prise en compte de l'ouverture automatique des crédits après cession à :

Budget fonctionnement 2021	Montant €
Dépenses de fonctionnement	7 709 550.21
Recettes de fonctionnement	9 748 526.00
ECART BUDGETAIRE	+ 2 038 975.79

VOTE : UNANIMITE

3- Renouvellement des contrats de mise à disposition des cartes achats

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°25/2015 en date du 3 avril 2015, il a été décidé la mise en place de la carte achats. Le principe de cette carte est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès des fournisseurs les commandes de biens et services nécessaires à l'activité des services.

Le contrat de 3 ans avec la Caisse d'Epargne de Picardie, renouvelé en 2018, arrivant à échéance, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement pour les porteurs désignés ci-après :

Madame DARVILLE : Directrice de l'école maternelle du Moulin

Madame LYON : Directrice de l'école élémentaire du Moulin

Madame DEBUF : Directrice Générale des Services

VOTE : UNANIMITE

4- Amende forfaitaire pour dépôt sauvage

Arrivée de Mmes BOURGOIN et TREZEL (nombre de votants : 26)

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2212-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Maire à prononcer une amende administrative, d'un montant maximal de 500 €, en cas d'encombrement du domaine public par tout matériel ou objet, présentant un risque pour la sécurité des personnes.

Face à la multiplication des dépôts sauvages sur la commune, entraînant la mobilisation des services techniques pour l'enlèvement, le Conseil Municipal décide de fixer un tarif forfaitaire de 500 € pour l'intervention sur les lieux de l'enlèvement des dépôts sauvages en cas d'identification du contrevenant.

VOTE : UNANIMITE

5- Attribution de subvention complémentaire

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire de 376 € à l'Amicale du Personnel Communal.

VOTE : UNANIMITE

6- Attribution de nouvelles subventions

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer de nouvelles subventions aux associations suivantes :

AFM Téléthon pour un montant de 500 €

UFOLEP pour un montant de 5 000 € (dans le cadre du projet SPORT-SANTÉ-PARTAGER)

VOTE : UNANIMITE

Compte
rendu de
Conseil

7- Voyages scolaires éducatifs

M. **DESMEDT** donne la parole à M. **CONVERS** qui propose au Conseil Municipal de valider les projets des voyages scolaires éducatifs des élèves des écoles élémentaires de la commune pour l'année 2022 en précisant que la participation financière des familles sera fixée ultérieurement.

- **Ecole BOGAERT - 52 élèves**

Séjour du 10 au 13 mai 2022 au Futuroscope et châteaux de la Loire

- **Ecole HAUY - 53 élèves**

Séjour du 16 au 20 mai 2022 à Portbail (50)

- **Ecole du MOULIN - 47 élèves**

Séjour du 13 au 17 juin 2022 à Perros Guirec (22)

M. **CONVERS** remercie les enseignants pour leur investissement et précise que ces voyages se feront sous réserve que la situation sanitaire le permette. Il ajoute que la commune abonde de 40 000 € supplémentaires pour les classes de découverte.

M. **DESMEDT** souligne que ce qui concerne les écoles et l'enseignement représentent un investissement qui s'élève au total à 800 000 €.

VOTE : UNANIMITE

8- Tarifs de l'Espace Jeunesse

Mme **BONNET** propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs de l'Espace Jeunesse pendant les vacances de la Toussaint :

- **SORTIES**

	St Justois	Extérieur
Inter centres 25/26 octobre	8 € (repas compris)	12 € (repas compris)
Inter centres 2/3 novembre	15 € (repas compris)	25 € (repas compris)
Parc Astérix	18 €	30 €

- **TARIFS A LA SEMAINE**

	St Justois	Extérieur
1 ^{ère} semaine	15 €	25 €
2 ^{ème} semaine	36 €	55 €

AUTRES TARIFS

- Randonnée le 21 novembre : 5 € avec collation (autofinancement Camp Sport)
- Marché de Noël les 4 et 5 décembre : vente de flammenkueche 6 e la tarte.

VOTE : UNANIMITE

9- Modification du règlement intérieur pour les agents municipaux

M. **DESMEDT** donne la parole à Mme **BRUNET** qui rappelle que depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, la durée annuelle du temps de travail dans les collectivités est fixée à 1607 heures pour un équivalent temps plein.

Elle précise que cette loi permettait aux collectivités de déroger à cette disposition sur la durée annuelle du temps de travail en les autorisant à maintenir les régimes de temps de travail mis en place antérieurement à son entrée en vigueur en 2001.

La loi de transformation de la Fonction Publique vient mettre un terme à cette dérogation à l'application des 1607 heures à compter de 2022.

L'article 47 de la loi n° 2019-828 prévoit :

- La mise en place obligatoire des 1607 heures au sein des collectivités,
- La suppression des régimes de temps de travail plus favorables.

Après l'avis favorable du Comité Technique, réuni le 14 octobre 2021, le Conseil Municipal émet, à son tour, un avis favorable à la modification du règlement intérieur pour les agents municipaux, incluant ces nouvelles dispositions.

VOTE : UNANIMITE

10- Déclassement de parcelles

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 28 février 2018, il a été décidé un échange de parcelles avec la Société Orange, afin de régulariser une situation cadastrale.

La commune souhaite aujourd'hui mettre en vente le pavillon, dont elle est propriétaire au 202 rue de Paris, inoccupé depuis le départ du Syndicat Mixte en décembre 2015 et situé sur une parcelle attenante qui appartient à Orange.

Compte
rendu de
Conseil

Afin de permettre la vente de ce pavillon, le Conseil Municipal :

- **décide** le déclassement des parcelles suivantes :
parcelle AW 179 à hauteur de 164 m² (AW 290) et à hauteur de 520 m² (AW 91),
- **précise** que le surplus de la parcelle AW 179 (nouvellement cadastrée AW 292) restera affectée au service public comme supportant les Services Techniques de la commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

11- Aliénation de logement HLM

Sur proposition de M. le Maire et en application de l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la cession d'un logement appartenant à la SA HLM de Beauvais :

9 rue du Banc St Pierre - SH 88 m² - au prix de 130 000 €

VOTE : UNANIMITE

12- Convention Territoriale Globale

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à son terme le 31 décembre 2020.

Il devait être remplacé à compter du 1^{er} janvier 2021 par :

- la Convention Territoriale Globale pour une démarche stratégique partenariale,
- le bonus territoire pour l'aspect financier qui remplace la prestation de service enfance jeunesse

Afin d'assurer la continuité des financements, la CAF de l'Oise propose :

- le report de la signature de la Convention Territoriale Globale finalisée en 2022,
- d'ouvrir le droit au bonus territoire à compter de janvier 2021 en contrepartie d'un engagement des collectivités et une mobilisation dès 2022 pour réaliser ensemble un projet social de territoire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à s'impliquer dans la démarche et à signer la Convention Territoriale Globale en 2022.

VOTE : UNANIMITE

13- Renouveau de la convention de mise à disposition d'un hangar par le Conseil Départemental de l'Oise

M. DESMEDI rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'occupation temporaire des locaux de stockage situés 62 rue de Paris a été signée avec le Conseil Départemental de l'Oise le 1^{er} octobre 2016. Il y a lieu aujourd'hui de renouveler cette convention à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée de 5 ans.

VOTE : UNANIMITE

14- Convention Sport-Santé-Partager

La Commune de St Just-en-Chaussée a souhaité mettre en place des actions visant à offrir une activité physique adaptée en faveur d'un public spécifique, en partenariat avec l'UFOLEP et les associations saint justoises.

Une antenne de la Maison Sport-Santé a été inaugurée le 1^{er} octobre 2021, 12 rue de Belleville.

Afin d'officialiser ce partenariat, M. DESMEDI propose au Conseil Municipal de signer une convention tripartite entre la collectivité, l'UFOLEP et les associations.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE : UNANIMITE

15- Mutualisation du logiciel de dématérialisation de l'application du droit des sols avec la CCPP

M. DESMEDI informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

L'article L112-8 du code des relations entre le public et l'Administration permet aux pétitionnaires de saisir l'Administration de manière dématérialisée. Les communes de plus de 3 500 habitants, avec leur centre instructeur, devront disposer de télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.

La Communauté de Communes du Plateau Picard propose aux collectivités la mise à disposition d'un logiciel dans le cadre de cette obligation.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation du logiciel de dématérialisation du droit des sols.

VOTE : UNANIMITE

Compte
rendu de
Conseil

Pour communication : rapport d'activité 2020 de la CCPP

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport est présenté et le Conseil Municipal en prend acte.

TOUR DE TABLE

M. **DUBOUIL** signale que des pieds de vigne, récemment plantés par la mairie, ont été volés dans les jardins municipaux.

M. **DESMEDT** rappelle que la commune continue de faire l'acquisition de parcelles de jardins afin d'y planter 1 000 arbres durant le mandat, comme annoncé lors de la campagne

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux réalisés et à venir :

- les travaux de rénovation de la façade du gymnase Gérard Berton ont débuté, une fresque sera peinte prochainement
- la mise en lumière de l'Hôtel de Ville est en cours
- les travaux de rénovation du rond-point route de Montdidier, par les services du Département, viennent de se terminer
- l'élagage du Bois de Mermont ainsi que du chemin reliant la rue Jean Jaurès à la rue de Montdidier vient de s'achever

Mme **BONNET** rappelle que la distribution du colis des aînés se déroulera le jeudi 25 novembre au sein du gymnase municipal. Par ailleurs, la brocante aux jouets aura lieu le dimanche 5 décembre à la salle des fêtes.

M. **CONVERS** indique que la rentrée des classes s'est bien déroulée mais déplore la fermeture d'une classe à la maternelle du Moulin.

Il informe que les conseils d'école viennent d'avoir lieu. Les équipes enseignantes et parents d'élèves adressent leurs remerciements à la municipalité et aux services techniques pour les investissements et travaux réalisés au profit des enfants.

Lors du pot de l'éducation, qui s'est déroulé le vendredi 15 octobre dernier, les bacheliers ont été récompensés. Malheureusement, il semblerait que la liste des bacheliers communiquée par le rectorat ne soit pas exhaustive. En effet, certains bacheliers n'ont pas donné l'autorisation, à l'éducation nationale, de figurer sur la liste des lauréats susceptible d'être publiée. Par conséquent, il est demandé aux bacheliers n'ayant pas reçu d'invitation de se faire connaître en mairie afin de recevoir leur cadeau.

M. **BOURGETEAU** annonce que la municipalité participera à la nouvelle édition du label « Ville Active et Sportive », qui se déroulera début 2022, afin de remporter un 3^{ème} laurier.

Par ailleurs, il annonce la création d'un nouveau club de karaté : le Sporting Club Breteuil St Just Karaté.

M. **CHOQUET** fait part des difficultés de circulation aux abords du collège lors des heures de sortie.

M. **DESMEDT** répond que la présence de la Police Municipale sera renforcée en conséquence.

Mme **BOURGOIN** rappelle que le Salon des Arts se déroulera les 23 et 24 octobre et se clôturera par la remise des prix dimanche soir. Elle remercie les agents des services techniques pour leur aide apportée à la mise en place du salon.

Le marché de Noël, organisé par l'association Amitié Saint Just Nivelles, aura lieu les 4 et 5 décembre dans le tennis couvert et sous la halle.

M. **RAUZIER** annonce que près de 14 000 injections ont été réalisées depuis l'ouverture du centre de vaccination, le 22 mars dernier. Une baisse des rendez-vous est observée depuis septembre. Il indique que, pour le moment, l'ouverture du centre est prévue jusqu'au 23 décembre.

Mme **DOLLEZ** signale que le journal municipal n'est pas distribué dans les résidences privées, les agents chargés de la distribution n'ayant pas de clé pour y entrer.

M. **MATRON** informe que la rentrée de l'Ecole de Musique s'est bien déroulée et que le conseil syndical aura lieu fin novembre.

Mme **FLAGOTHIER** annonce l'élection de Mlle Oise le dimanche 21 novembre à la salle des fêtes à partir de 15h00.

M. **DESMEDT** annonce que cette année la foire s'est déroulée en même temps que la brocante. Cette nouvelle organisation ayant rencontré un véritable succès sera reconduite l'année prochaine.

M **DESMEDT** annonce les dates à venir :

- Lundi 1^{er} novembre : cérémonie au cimetière à 11h00
- Mardi 9 novembre : commémoration de l'Armistice avec les élèves du collège à 14h00 au Monument aux Morts
- Jeudi 11 novembre : Armistice 1918 à 14H45 devant l'Hôtel de Ville, avec la participation des élèves de l'école élémentaire Valentin Haüy
- Dimanche 5 décembre : dépôt de gerbes en hommage aux morts pour la France lors de la guerre d'Algérie à 10H15 devant le Monument aux Morts

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h30.

Compte
rendu de
Conseil

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, HAMOT, AUBRY, ROUSSEAU, LENOBLE, MATRON.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DOLLEZ, DELAMARRE, TRÉZEL, FERNANDES, COULON, FLAGOTHIÉ, BARRE.

ABSENTS REPRESENTES : M. CONVERS par M. DUBOUIL
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
M. CHOQUET par MME DOLLEZ
M. RAUZIER par M. DESMEDT
M. MOONEN par M. DUBOUIL
Mme DELORMEL par Mme BRUNET
M. BERTHELOT par M. BOURGETEAU
Mme KONAN par Mme BRUNET
Mme VIGNE par Mme BARRE

ABSENT EXCUSÉ : M. KWAK

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Ouverture de crédits d'investissement
- 3- Admissions en non-valeur
- 4- Actualisation des droits de place pour le marché
- 5- Achat d'un véhicule
- 6- Vente d'un bâtiment
- 7- Cession d'un véhicule
- 8- Brocante aux jouets
- 9- Sorties organisées par la Commission Affaires Sociales
- 10- Voyages scolaires éducatifs
- 11- Levée de prescription quadriennale
- 12- Aliénation de logements HLM
- 13- Demande de subventions au titre de la DETR
- 14- Demande de subventions au Conseil Départemental de l'Oise
- 15- Pour Communication : Rapport d'activité 2020 du SE60
- 16- Questions diverses

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2021, sans modification.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de désigner Mme Colette DOLLEZ, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2- Ouverture de crédits d'investissement

Afin de permettre le lancement de différents investissements avant le vote du budget primitif et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'ouvrir des crédits dans la limite de 25 % des crédits d'investissement du budget 2021 pour les opérations suivantes :

Code opération	Libellé de l'opération	Budget 2022
200	Terrains divers	87 700 €
300	Matériels	31 601 €
400	Bâtiments divers	41 225 €
500	Voiries diverses	112 525 €
505	Eclairage public	20 550 €
512	Vidéo protection	12 500 €
515	Aménagement urbain	16 125 €
527	Baignade	12 500 €
OPFI	Opération financière	250 252 €
	TOTAL	584 978 €

Ces crédits seront repris lors du vote du budget 2022.

VOTE : UNANIMITE

3- Admissions en non-valeur

Suite à la Commission de finances du 8 décembre 2021, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les recettes impayées pour un montant total de 2 377,21 €.

VOTE : UNANIMITE

Compte
rendu de
Conseil

4- Actualisation des droits de place pour le marché

Conformément au contrat conclu en juillet 2019 avec la Société « Mandon » relatif à la gestion du marché communal, il y a lieu de se prononcer sur l'actualisation tarifaire des droits de place.

Selon les derniers indices publiés et conformément à la formule d'actualisation, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation de 2,60 % à appliquer aux droits de place à compter du 1^{er} janvier 2022.

VOTE : UNANIMITE

5- Achat d'un véhicule

Par délibération du 22 octobre 2021, le Conseil Municipal a validé la décision modificative du Budget Primitif et, en particulier, l'opération 300 compte 2182- Matériel de transports.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat d'un véhicule d'occasion Citroën type C4 Air Cross immatriculé CX-801-WZ pour un montant de 11 000 €.

VOTE : UNANIMITE

6- Vente d'un bâtiment

M. **DESMEDT** informe que la société Montessori Neokids est intéressée par l'acquisition du pavillon situé 202 rue de Paris, propriété de la commune, pour y implanter une micro-crèche.

Ce bâtiment, initialement occupé par le syndicat mixte clermontois plateau picard, est libre de toute occupation depuis le départ de ce service en décembre 2015.

Suite à l'évaluation des Domaines, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession de ce bâtiment pour un montant de 145 000 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette transaction.

VOTE : UNANIMITE

7- Cession d'un véhicule

La commune a dans son parc de véhicule, un minibus, qualifié hors d'usage et dont le coût des réparations est supérieur à la valeur nette comptable.

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession de ce véhicule à un professionnel de l'automobile pour un montant de 1 000 €.

VOTE : UNANIMITE

8- Brocante aux jouets

Suite au succès de la brocante aux jouets qui a eu lieu le 5 décembre, Mme **BONNET** annonce que la commission affaires sociales souhaite organiser cette manifestation chaque année.

Elle propose au Conseil Municipal de demander un chèque de caution d'un montant de 10 € lors de l'inscription. Celui-ci sera rendu à l'issue de la manifestation et permettra de s'assurer de la présence des exposants. En effet, certaines personnes s'inscrivent mais ne viennent pas prenant la place de personnes réellement intéressées.

VOTE : UNANIMITE

9- Sorties organisées par la Commission Affaires Sociales

Mme **BONNET** annonce que la commission affaires sociales envisage, si la situation épidémique le permet, d'organiser les sorties suivantes et propose d'en fixer les tarifs comme suit :

Tournage de l'émission « N'oubliez pas les paroles »

28 janvier 2022

13 € / personne

Déjeuner-croisière sur les Hortillonnages à Amiens

26 juin 2022

68 € / adultes

54 € / enfant de - 12 ans

VOTE : UNANIMITE

10- Voyages scolaires éducatifs

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation des familles pour les voyages scolaires éducatifs prévus en 2022 :

Ecole élémentaire Boqaert - 58 élèves

Séjour du 10 au 13 mai 2022 au Futuroscope et Châteaux de la Loire
Saint Justois : 80 €

Extérieurs : 225 €

Ecole élémentaire Valentin Haüy - 53 élèves

Séjour du 16 au 20 mai 2022 à Portbail (50)

Saint Justois : 140 €

Extérieurs : 395 €

Ecole élémentaire du Moulin - 47 élèves

Séjour du 13 au 17 juin 2022 à Perros Guirec (22)

Saint Justois : 140 €

Extérieurs : 395 €

Il rappelle que la municipalité participe à hauteur de 40 000 € aux classes de découverte.

VOTE : UNANIMITE

Compte
rendu de
Conseil

11- Levée de prescription quadriennale

Mme **BRUNET** expose qu'un fonctionnaire affilié à la CNRACL peut solliciter la validation de service non titulaire. La validation de ses services est facultative mais doit porter sur la totalité de périodes de non titulaires effectuées. La collectivité ne peut pas s'opposer à une demande de validation.

Conformément à l'article 53-II de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, tout fonctionnaire titularisé à compter du 2 janvier 2013 n'a plus la possibilité de faire valider ses services de non titulaire.

Les fonctionnaires titularisés au plus tard le 01/01/2013 disposent d'un délai de 2 ans à compter de la notification de leur titularisation pour faire une demande de validation.

Ces dispositions sont réglementaires. Néanmoins, les services de la Trésorerie demande à la commune de délibérer sur la levée de prescription quadriennale.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la levée de prescription quadriennale pour prendre en charge les contributions CNRACL des agents rentrant dans ce dispositif.

VOTE : UNANIMITE

12- Aliénation de logements HLM

Conformément à l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession de deux logements appartenant à la société Clésence situés 18 et 19 rue Jean Moulin. D'une surface de 87 m²/SH, leur prix est fixé à 105 000 €.

VOTE : UNANIMITE

13- Demande de subventions au titre de la DETR

M. **DESMEDT** propose au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2022) dans le cadre des projets suivants :

Tableaux numériques dans les écoles	15 000 € HT
Subvention sollicitée (taux 30%)	4 500 € HT
Aménagement du nouveau cimetière	150 000 € HT
Subvention sollicitée	60 000 € HT
Création périscolaire et cantine dans l'école Valentin Haüy	50 000 € HT
Subvention sollicitée (taux 45%)	22 500 € HT
Réfection de trottoirs et voirie	150 000 € HT
Subvention sollicitée (taux 45%)	67 500 € HT

VOTE : UNANIMITE

14- Demande de subventions au Conseil Départemental de l'Oise

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre des projets suivants :

Création d'un bowl	54 000 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%)	17 820 € HT
Schéma de gestion des eaux pluviales valant zonage	35 000 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%)	11 550 € HT
Réfection de trottoirs et voirie	300 000 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%)	99 000 € HT
Extension de la vidéo protection	30 500 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%)	10 065 € HT
Mise en lumière de la Mairie	32 634 € HT
Subvention sollicitée (taux 30%)	9 790 € HT

VOTE : UNANIMITE

15- Pour communication : rapport d'activité 2020 du SE60

M. le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activité 2020.

Ce rapport est présenté et le Conseil Municipal en prend acte.

TOUR DE TABLE

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux en cours et à venir :

- Le programme de plantation de 1 000 arbres au cours du mandat se poursuit : ont été plantés des rosiers et des cassissiers rue Jean Jaurès, 100 pieds de vigne à la sortie de la ville direction Nourard le Franc, ainsi que des noisetiers, des poiriers et des pommiers dans la pâture de l'Arré
- Une remise en état des potelets longeant les immeubles rue Madeleine Blin est en cours afin d'empêcher que les voitures ne stationnent sur le gazon et ne l'endommagent
- Des travaux de forage sous le carrefour de la rue de la Libération et de la rue Madeleine Blin sont actuellement en cours par Enedis afin de renforcer les lignes électriques
- Les peupliers du quartier du Moulin sont en cours d'élagage
- Une rampe à l'entrée de l'église va être installée afin d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite
- Des jardinières ont été installées devant le Monument aux Morts rue de Beauvais
- La place du Général Leclerc a été nettoyée et les bâches anti mauvaises herbes ont été remplacées
- Les tampons de voirie devant la place du Général Leclerc ont été remplacés

Compte
rendu de
Conseil

- De nouveaux éclairages de Noël ont été installés en ville et l'Hôtel de Ville a été mis en lumière
- Une étude pour la création d'un nouveau cimetière est en cours
- Les travaux d'extension du columbarium ont débuté qui créeront 15 nouvelles places

Suite à des interrogations relatives à l'abattage d'érables à côté de l'entreprise Novial, M. **DUBOUIL** précise que ces arbres se situent sur un terrain appartenant à un particulier. De plus cette parcelle se situe sur la commune du Plessier sur Saint Just.

Il souhaite qu'une différenciation soit opérée entre l'action de la ville qui a réalisé l'élagage de quelques arbres dans le chemin reliant la rue Jean Jaurès et la route de Montdidier et celle du propriétaire privé qui a coupé des arbres sur sa parcelle.

M. **DESMEDT** rappelle que la ville est propriétaire de plus de 60 hectares de bois. Lorsque des arbres sont coupés cela n'intervient qu'en raison d'un problème de sécurité et de nouveaux arbres sont replantés.

Mme **BONNET** remercie l'ensemble des services de la ville et les élus qui ont assuré la distribution des 1 000 colis aux aînés, au sein du gymnase municipal.

Elle annonce que la brocante aux jouets, qui s'est déroulée le dimanche 5 décembre, a connu un véritable succès avec plus de 330 visiteurs.

Mme **FLAGOTHIER** ajoute que le marché de Noël, organisé par l'association Amitié St Just Nivelles, a eu lieu le même week-end que la brocante aux jouets ce qui a énormément plu au public.

Mme **BONNET** se réjouit de l'installation de nouvelles décorations de Noël en ville et notamment la mise en lumière de la mairie.

M. **DESMEDT** ajoute qu'une boîte destinée à recevoir les lettres au Père-Noël a été installée devant l'Hôtel de Ville. Cette nouveauté a été un succès, avec pas moins de 90 lettres et 5 dessins, et sera renouvelée l'année prochaine.

M. **DESMEDT** félicite l'association Amitié Saint Just Nivelles pour l'organisation du marché de Noël qui a eu lieu les samedi 4 et dimanche 5 décembre.

Mme **BOURGOIN** rappelle que l'Orchestre de Picardie organise un concert le vendredi 17 décembre à 20h00 à la salle des fêtes.

Elle informe que l'association Amitié Saint Just Slovaquie a été dissoute lors de son assemblée générale qui a eu lieu le 30 novembre 2021. Elle précise que le comité de jumelage gardera contact avec la ville de Tlmacé.

Elle adresse ses félicitations à Mme **DELAMARRE**, nouvelle présidente du comité de jumelage.

M. **DESMEDT** félicite également la nouvelle présidente.

M. **HAMOT** s'interroge sur l'implantation du futur bowl.

M. **DESMEDT** répond que celui-ci se situera à côté du skate-park. Il précise que compte-tenu de la nature du terrain, il sera surélevé afin d'éviter une éventuelle inondation.

M. **HAMOT** indique que les lumières des vestiaires du gymnase restent allumées la nuit.

M. **DESMEDT** répond que cela est dû à un capteur défectueux qui va être changé par les services techniques.

Mme **FLAGOTHIER** fait un point sur le concours « Mlle Oïse » qui s'est déroulé le dimanche 21 novembre. Les participantes ont vécu une belle expérience et les spectateurs étaient ravis de la prestation.

En réponse à Mme **FLAGOTHIER** qui signale que la bouche d'égout située devant le n°85 de la rue de Paris bouge, M. **DESMEDT** répond qu'elle sera changée.

M. **DESMEDT** informe que suite aux annonces gouvernementales sur l'administration de la 3^{ème} dose du vaccin contre la Covid-19, le centre de vaccination fonctionne à plein régime avec près de 1 200 injections par semaine ce qui porte le nombre à près de 19 000 depuis l'ouverture, le 22 mars dernier. Le centre de vaccination devait initialement fermer fin décembre mais compte-tenu du contexte actuel il restera ouvert jusque fin février. Il remercie M. **RAUZIER** pour son engagement en tant que référent du centre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h10.

Compte
rendu de
Conseil

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU,
CONVERS, CHOQUET, RAUZIER, HAMOT, MOONEN,
AUBRY, BERTHELOT, ROUSSEAU.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DESMEDT,
DOLLEZ, TRÉZEL, DELORMEL, COULON,
FLAGOTHIER, KONAN, BARRE, VIGNE.

ABSENTS REPRESENTES : Mme DELAMARRE par M. RAUZIER
Mme FERNANDES par Mme BRUNET
M. KWAK par M. AUBRY
M. MATRON par M. DESMEDT

ABSENT EXCUSÉ : M. LENOBLE

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Désignation d'un représentant à CAP Oise
- 3- Indemnité de fonctions d'un conseiller municipal
- 4- Prise de compétence « santé » par la Communauté de Communes du Plateau Picard
- 5- Mission de programmation pour la réalisation du complexe aquatique - dénonciation du marché
- 6- Avances de subvention
- 7- Subvention au titre de la DETR - Modification
- 8- Demandes de subvention FIPD
- 9- Demandes de subvention à la Région Hauts de France
- 10- Tarifs de l'Espace Jeunesse
- 11- Sorties organisées par la Commission Affaires Sociales
- 12- Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage
- 13- Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- 14- Questions diverses

Compte
rendu de
Conseil

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021, sans modification.

M. DESMEDT demande une minute de silence en mémoire des victimes de l'invasion russe en Ukraine.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au Conseil Municipal de désigner Mme Colette **DOLLEZ**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2- Désignation d'un représentant à CAP Oise

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de désigner Mme Laurette **BRUNET** comme représentante de la commune auprès de la Cap'oise.

VOTE : UNANIMITE

3 -Indemnité de fonctions d'un conseiller municipal

Conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** informe avoir donné délégation à **M. Matthias MATRON** pour l'ensemble des dossiers relatifs à l'Innovation et au Numérique, par arrêté du 24 janvier 2022.

Compte tenu de cette nouvelle délégation et conformément aux dispositions des articles L2123-20 à L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de l'indemnité de fonction versé au Conseiller Municipal.

Il est proposé que le conseiller municipal en charge des questions d'Innovation et du Numérique perçoive une indemnité de fonction correspondant à 8% de l'indice brut terminal (1027).

VOTE : UNANIMITE

4- Prise de compétence « santé » par la Communauté de Communes du Plateau Picard

M. DESMEDT explique que la communauté de Communes envisage la création d'un centre dentaire dans des locaux lui appartenant. Il a été proposé lors de la conférence des maires le 16 novembre 2021 que la communauté de communes porte elle-même ce projet.

Compte
rendu de
Conseil

Le portage de ce projet nécessite au préalable la prise d'une compétence « création et gestion de centre de santé communautaire ». La proposition de prise de compétence est plus large que simplement « centre dentaire » afin de permettre de créer un centre ophtalmologique ou un centre de médecine générale à l'avenir, si l'intérêt se présentait.

Par ailleurs, afin d'avoir une approche globale des questions de santé publique sur notre territoire et de devenir un acteur identifié voire un partenaire incontournable, il est également proposé d'intégrer dans ses statuts, la possibilité d'élaborer, animer ou mettre en œuvre un contrat local de santé ou tout dispositif équivalent, ainsi que toute action visant au maintien ou à l'installation de professionnels de santé.

Enfin, toujours en matière de santé, la CCPP a modifié la rédaction de la compétence suivante « Création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire au sein de chaque pôle principal et pôle d'équilibre définis par le schéma de cohérence territoriale » car la définition de pôle principal et de pôle d'équilibre fait référence au SCoT du Pays Clermontois - Plateau Picard qui a été abrogé en 2014. Cette compétence est désormais rédigée ainsi : « Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires ».

Par délibération en date du 9 décembre dernier, le Conseil Communautaire a approuvé la prise de compétence « santé » par la CCPP ainsi que la modification des statuts.

M **DESMEDT** demande au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes, comme suit :

- la rédaction suivante de la compétence relative aux maisons de santé : « création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires »,
- l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Plateau Picard en matière de politique en faveur des services à la personne :
- Création, aménagement et gestion d'un ou plusieurs centres de santé communautaires, tels que par exemple et sans limitation de dénomination, centre de soins dentaire, ophtalmologique, médecine générale, etc ...
- Elaboration, animation et mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé ou dispositif équivalent,
- Toutes autres actions visant au maintien ou à l'installation de professionnels de santé.

VOTE : UNANIMITE

5- Mission de programmation pour la réalisation du complexe aquatique - dénonciation du marché

M **DESMEDT** explique que la collectivité poursuit l'étude sur le projet de bassin aquatique. Toutefois la conjoncture post-covid, la hausse du prix des énergies, les nouveaux coûts d'inflation la guide vers une nouvelle orientation et oblige à mettre fin au projet de réalisation d'un complexe aquatique couvert.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de mettre fin au programme initialement lancé en septembre 2019 et de résilier le marché de programmation attribué sur la base de ce programme.

VOTE : UNANIMITE

6- Avances de subvention

M. **DESMEDT** propose au conseil municipal le versement d'une avance de subvention, avant le vote du budget, au profit des associations suivantes :

Ecole de Musique	30 000 €
Sporting Club St Justois	9 250 €

Les crédits correspondants seront repris lors du vote du budget 2022.

VOTE : UNANIMITE

7- Subvention au titre de la DETR - Modification

Lors de sa séance du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de DETR au titre de l'année 2022. Des changements sont à apporter, qui modifient le montant de la subvention sollicitée, comme suit ;

<i>Réfection trottoirs et voiries</i>	150 000.00 € HT
Subvention sollicitée (taux 45%)	67 500.00 € HT
<i>Tableaux numériques dans les écoles</i>	15 165.00 € HT
Subvention sollicitée (30%)	4 549.50 € HT

VOTE : UNANIMITE

8- Demandes de subvention FIPD

M **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention faite par la collectivité au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance :

<i>Equipement des policiers municipaux</i>	
<i>caméra piétons</i>	2 549.99 € HT
Subvention sollicitée (200 €/caméra)	800.00 € HT

Vidéoprotection 30 500.00 € HT
Subvention sollicitée (20%) 6 100.00 € HT

VOTE : UNANIMITE

9- Demandes de subvention à la Région Hauts de France

M **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention faite par la collectivité auprès de la Région des Hauts de France :

Vidéoprotection 69 474 € HT
Subvention sollicitée (taux 30%) : 20 842 € HT

VOTE : UNANIMITE

10- Tarifs de l'Espace Jeunesse

Mme **BONNET** demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de l'Espace Jeunesse, comme suit :

VACANCES DE FÉVRIER :

	St Jus- tois	Exté- rieur
Sortie au Futuroscope 8/9 fé- vrier	60 €	100 €
cinéma	1.50 €	2.50 €
Archery Tag au Cam's CLub	12 €	20 €

TARIFS A LA SEMAINE :

	St Justois	Extérieur
1 ^{ère} semaine	66 €	112 €
2 ^{ème} semaine	20 €	32 €

LOTO DU 5 MARS 2022

2 € le carton
10 € les 6 cartons
16 € les 12 cartons
Tombola : 2 € le ticket
Restauration
Bière : 2 €
Boisson soft : 1.50 €
Café : 1 €
Bouteille d'eau : 0.50 €

VOTE : UNANIMITE

11- Sorties organisées par la Commission Affaires Sociales

Mme **BONNET** demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de participation pour les sorties suivantes organisées par la commission affaires sociales :

- **Mer de sable le 14 avril 2022**
25 € par personne

- **Visite et repas dans la Vallée de la Somme le 14 mai 2022**
60 € par adulte
45 € par enfant de - 12 ans

- **Journée libre à St Valéry sur Somme le 12 juillet 2022**
14 € par personne

VOTE : UNANIMITE

12- Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage

Par délibération n°21/2017 du 10 mars 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'OPAC relative à la mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la ville de St Just en Chaussée pour renforcer la sécurité aux moyens de sociétés de gardiennage privées.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention pour l'année 2022 et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE : UNANIMITE

13- Débat d'Orientation Budgétaire 2022

M. **DESMEDT** rappelle que la loi impose, avant le vote du budget, un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Celui-ci permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

C'est dans un contexte d'évolution de la population que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes des administrés, doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

BILAN DE L'ANNÉE 2021

(Chiffres provisoires au 2 février 2022 dans l'attente du compte de gestion)

Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2021	Section de fonctionnement	6 364 891,23	6 908 501,34
	Section d'investissement	1 089 355,06	1 390 607,55
		+	+
Résultat reporté de 2020 sur 2021	Report en section de fonctionnement	0,00	2 887 775,18
	Report en section d'investissement	823 599,68	0,00
		=	=
TOTAL		8 277 845,97	11 186 884,07
Reste à réaliser à reporter en 2022			
	Section d'investissement	180 170,62	124 579,20
Résultat cumulé			
	Section de fonctionnement	6 364 891,23	9 796 276,52
	Section d'investissement	2 093 125,36	1 515 186,75
TOTAL CUMULE		8 458 016,59	11 311 463,27

Le résultat 2021 dégage un excédent de 2 853 446,68 € net.

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et ainsi de financer une grande partie des dépenses de la section d'investissement.

La section d'investissement est par ailleurs peu impactée par le remboursement de la dette. L'annuité de la dette (remboursement du capital + intérêts) ne cesse en effet de diminuer depuis 2016.

Néanmoins, pour l'instant, il n'y a pas d'évolution positive sur les excédents cumulés.

En 2024 : 236 292 € (prévision)
 En 2023 : 239 496 € (prévision)
 En 2022 : 239 496 € (prévision)
 En 2021 : 307 390 €
 En 2020 : 346 915 €
 En 2019 : 351 030 €
 En 2018 : 383 099 €
 En 2017 : 409 412 €
 En 2016 : 410 051 €

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2022 est de 1 673 857 € contre 1 911 793 € au 1^{er} janvier 2021.

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2022

Nous souhaitons comme les années précédentes, et encore plus cette année, proposer une gestion réfléchie. Pour cette année 2022, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Centre de vaccination

Le centre de vaccination COVID poursuivra sa mission de santé publique jusqu'à la fin du mois d'avril. Ce centre nous l'avons demandé, voulu car la santé des habitants de notre ville est primordiale. Le centre, porté par la collectivité a un impact financier non négligeable. En effet, la commune doit fournir l'ensemble du matériel médical et logistique pour faire fonctionner ce centre. Le remboursement des frais avancé est attendu sous réserve d'une signature de convention avec l'ARS. Le coût de 100 000 € par an est remboursé à 50% par l'ARS, la commune doit en supporter au moins 50 000 €.

L'environnement et les espaces publics

En 2022, la collectivité poursuit l'étude sur le projet de bassin aquatique. Mais la conjoncture post-covid, la hausse du prix des énergies, les nouveaux coûts d'inflation nous guident vers une nouvelle orientation. La réflexion menée invite à modifier le projet vers une piscine de plein air avec plage aménagée et ludique. Nous comptons réaliser ce complexe le plus rapidement possible.

L'année 2022 verra également la création d'un nouveau cimetière et deux nouvelles plateformes de 15 cases seront installées dans le colombarium de l'ancien cimetière.

La révision du PLU se poursuit pour le mettre en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement. Et, un Schéma de gestion des eaux pluviales valant zonage viendra compléter l'étude en cours.

Nous poursuivrons en 2022 notre programme de reprise des voiries et trottoirs et continuons d'équiper nos rues de mobiliers urbains.

Et comme annoncé dans notre programme, nous planterons cette année 150 arbres fruitiers supplémentaires, (programme de 1000 arbres sur 6 ans)

Les équipements sportifs seront rénovés voire améliorés : la piste d'athlétisme sera réhabilitée et l'éclairage complété. Les tennis extérieurs ont fait l'objet d'une étude par la Fédération Française de tennis et un programme pluriannuel pourra être envisagé pour la réfection des deux terrains extérieurs et l'installation d'un éclairage. Un bowl devrait être implanté aux abords du skatepark/pumptrack.

La municipalité envisage l'acquisition, en copropriété avec le CCAS, du bâtiment situé 25 rue de Beauvais « blues picard ». Cet immeuble situé en plein cœur de la collectivité est vacant depuis de nombreuses années. Situé au cœur de la ville, face à l'église, cet édifice a une valeur historique et symbolique pour de nombreux Saint Justois. La collectivité souhaite

Compte
rendu de
Conseil

redonner à cet espace toute la place qu'il mérite au centre bourg, en y installant notamment des étals pour favoriser le commerce de proximité, les circuits courts pour les producteurs locaux, mais également en faire un lieu de lien social.

- Les services à la population

Des ateliers de prévention seront de nouveau organisés par le CCAS afin de sensibiliser le public Saint Justois sur différents thèmes : réduire ses consommations d'énergie, atelier sur les chutes domestiques pour les Séniors ... La commission Action sociale reprogramme des sorties pour 2022 : visite des Hortillonnages, de la Baie de Somme...

Malgré la situation épidémique, le pôle jeunesse poursuit ses activités pour toujours satisfaire et distraire un public toujours nombreux, par l'organisation de manifestations éducatives et ludiques. Pour la 4^{ème} année consécutive, un camps inter-association - stage sportif- sera organisé pendant les congés de toussaint, favorisant la rencontre de différentes associations sportives saint justoises.

La municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires. Les bacheliers avec mention se verront comme les années précédentes récompensés.

La collectivité envisage l'aménagement, à l'intérieur de l'école V. Hauy, d'un accueil périscolaire et d'un point de restauration pour les élèves de cette école.

- Numérique

Afin d'améliorer le service au citoyen et de sécuriser les données d'état-civil, la commune met en place la numérisation des registres d'Etat-civil. Désormais la collectivité est équipée du logiciel COMEDDEC (COMMunication Electronique des Données de l'État Civil) qui permet l'échange dématérialisé des données de l'état civil entre différents services comme les préfectures, notaires, mairies...

Les administrés ont accès à un logiciel unique d'inscription périscolaire / centre de loisirs et cantine, pour faciliter les démarches, plus intuitif pour les parents et plus facile d'utilisation pour les agents communaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme se font par voie dématérialisée.

La ville s'est dotée d'un nouveau site Internet et d'une nouvelle page facebook plus convivial, plus dynamique, plus intuitif...outil essentiel de communication pour rendre la communication envers nos administrés de façon complète, transparente et réactive

La crise sanitaire de la Covid19 et la mise en place de la continuité pédagogique sont venues mettre en exergue l'impérieuse nécessité de mettre en place un socle numérique de base pour le premier degré. Dans ce cadre, il est envisagé d'équiper les écoles primaires, dans un premier temps d'un tableau numérique par école.

- La sécurité

L'objectif de la municipalité est de réduire le sentiment d'insécurité de la population tout en garantissant la tranquillité publique pour l'ensemble des Saint Justois.

Le programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement de la vidéoprotection se poursuit cette année : conformément aux prescriptions du référent sureté de la gendarmerie nationale, des nouvelles caméras seront installées aux entrées de ville et dans certains sites ciblés. L'équipement de la Police Municipale se poursuit également avec l'achat de pistolet électrique à impulsion type Taser.

Une réflexion devra être menée cette année pour sécuriser l'accès au locaux communaux et en particulier la Mairie pour l'installation d'une porte coulissante dans le hall de la Mairie pour contrôler l'accès à l'étage, et un changement des fenêtres par des vitres type Securit.

En 2022, l'ensemble des classes de nos écoles et lieux communs (bibliothèque, salle de motricité, périscolaire...) est équipé de détecteurs de CO2.

DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNÉES

Les principales dépenses d'investissement pour cette année porteront sur :

Bâtiment :

- Achat du bâtiment « blues picard »
- Réfection de bâtiments communaux
- Installation de solutions acoustiques dans la cantine Bogaert
- Purificateur d'air dans les écoles
- Climatisation de la salle des fêtes
- Aménagement d'un périscolaire et point de restauration à l'école Valentin Haüy

Voirie :

- ECF rue Madeleine Blin
- ECF rue du Ernest Mercier
- ECF rue des Vignes
- Réfection partielle de la rue Aristide Briand
- Quartier de Boutavent (1^{ère} tranche)
- Gravillonnage accès clinique vétérinaire, chemin de Brunehaut, chemin de Boutavent

Equipements sportifs et ludiques :

- Piscine de plein air
- Création d'un bowl
- Tribune et buts amovibles de foot au terrain synthétique
- Eclairage du tennis extérieur

Matériel :

- Matériel technique : équipement thermique, matériels d'espaces verts...
- Achat d'un quad électrique type Jobber avec benne
- Achat d'un tableau numérique pour chaque école élémentaire
- Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse
- Matériel SONO
- Matériel dans les écoles (tables, chaises...)

CONCLUSION

La population de notre ville continue d'augmenter avec 6 100 habitants au 1^{er} janvier 2022 ; parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent une courbe ascendante pour garder un très bon niveau de service à la population.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée et plusieurs mesures qui viennent impacter la réalisation du budget prévisionnel 2022 :

- La hausse du coût de l'énergie et la poussée inflationniste
- L'incertitude sur l'évolution de la crise sanitaire
- La guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'économie
- Les mesures sur la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C et la prise en compte de l'accélération des carrières des agents de catégorie C d'un an.
- Et à plus long terme, mais qui doit être dès à présent évoqué, la mise en œuvre d'une participation obligatoire des employeurs en matière de prévoyance à compter du 1er janvier 2025 (20%) et d'une participation obligatoire en matière de santé à partir du 1er janvier 2026 (50%).

Grâce à une gestion rigoureuse, la ville peut, et doit, continuer des opérations d'investissement sur la commune et s'assurer sur chaque investissement qu'il ne va pas générer trop de nouvelles dépenses de fonctionnement. Après 4 années sans emprunt, la commune envisage cette année de contracter un prêt à hauteur de 300 000 € pour financer les projets structurels et ainsi garder une source d'autofinancement satisfaisante.

Dans ce même objectif, la collectivité sollicitera les principaux partenaires afin d'obtenir des subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional...) et des fonds de concours auprès de la communauté de communes.

Suite aux impacts très négatifs de l'après-Covid sur le fonctionnement, la hausse significative du prix de l'énergie, l'augmentation du coût salarial, le coût sanitaire ... la municipalité fera le choix cette année d'augmenter les taux d'imposition de 2,5 %, sachant que les impôts n'ont pas subi de hausse depuis 8 ans.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2022.

M. **DESMEDT** précise que compte tenu des incertitudes actuelles relatives à la hausse du coût d'énergie, l'inflation, l'après-covid et la guerre en Ukraine, il est judicieux de modifier le projet de piscine afin de continuer à investir dans l'avenir. Il précise que sur le volet investissement, la construction du complexe aquatique aurait été réalisable. Toutefois, elle aurait grandement compromis les projets futurs compte tenu du déficit de fonctionnement engendré par un tel projet. Il propose de réaliser une piscine de plein air avec plage aménagée et ludique. Celle-ci sera ouverte de juin à septembre. Suite aux études, il envisage de la construire rapidement.

M. **DUBOUIL** est satisfait des orientations budgétaires proposées. Il approuve l'ajustement des projets en fonction de la conjoncture actuelle et se félicite de la gestion financière saine qui permet de continuer à investir.

TOUR DE TABLE

M. **DUBOUIL** liste les travaux achevés ou à venir :

- deux bancs du cimetière ont été remis en état
- les berges du canal ont été consolidées suite aux dégâts causés par les ragondins
- le square rue de Plainval a été rénové
- de nouveaux arbres ont été plantés dans le quartier du Moulin

- les travaux de réfection de la voirie rue de Boutavent débuteront à compter du 1^{er} mars

M. **CHOQUET**, qui a assisté au conseil d'administration du collège, explique que le nombre d'élèves est en constante augmentation depuis 2019. Cela va permettre de créer une classe supplémentaire, comme cela fût le cas l'année dernière. Par ailleurs, deux nouveaux postes vont être créés. Il félicite les équipes enseignantes et pédagogiques pour le travail qu'elles ont fourni et qui permet au collège de redevenir attractif.

M. **CONVERS** regrette le faible nombre de réponse relative aux préinscriptions dans les écoles maternelles pour la rentrée de septembre 2022. En effet, le taux de réponse est à peine de 50 %. Il rappelle que ces chiffres doivent être transmis à l'Education Nationale qui décidera en conséquence des effectifs qui nous seront alloués.

M. **DESMEDT** indique que :

- la permanence téléphonique du Maire se déroulera le vendredi 11 mars de 15h00 à 18h00
- le Sprinter Club du Val d'Arré organise une cérémonie le samedi 5 mars au cours de laquelle sera mis à l'honneur les jeunes coureurs qui se sont distingués au niveau national, régional et départemental.
- une animation « pouvoir d'achat » aura lieu le mardi 22 mars sur le marché
- les prochains conseils municipaux auront lieu les 25 mars et 8 avril

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 21h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU,
CONVERS, CHOQUET, HAMOT, BERTHELOT,
MATRON.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DOLLEZ,
TRÉZEL, FERNANDES, DELORMEL, COULON,
BARRE, VIGNE.

ABSENTS REPRESENTES : Mme DESMEDT par M DESMEDT
M. RAUZIER PAR M. CONVERS
Mme DELAMARRE par Mme BOURGOIN
M. MOONEN par M. DUBOUIL
M. AUBRY par Mme DELORMEL
M. KWAK par Mme TREZEL
M. LENOBLE par Mme VIGNE

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes FLAGOTHIER et KONAN, M. ROUSSEAU

*Compte
rendu de
Conseil*

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise - Modificatifs
- 3- Echange de parcelles avec Orange
- 4- Compte de gestion du Percepteur
- 5- Compte administratif 2021
- 6- Taux d'imposition communaux
- 7- Budget Primitif 2022
- 8- Solidarité avec la population ukrainienne
- 9- Questions diverses

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de désigner Mme Colette DOLLEZ, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2- Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise - Modificatifs

Par délibération en date du 19 mars 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de subvention faite par la collectivité auprès du Conseil Départemental de l'Oise. Des changements sont à apporter, qui modifient le montant de la subvention sollicitée, comme suit :

Création d'un nouveau cimetière	373 280 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%) :	123 182 € HT

Par délibération en date du 10 novembre 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de subvention faite par la collectivité auprès de Conseil Départemental de l'Oise. Des changements sont à apporter, qui modifient le montant de la subvention sollicitée, comme suit :

Acquisition d'un bâtiment rue de Beauvais « blues picard »	225 000 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%) :	74 250 € HT

VOTE : UNANIMITE

Compte
rendu de
Conseil

3- Echange de parcelles avec Orange

M **DESMEDT** rappelle que la commune est propriétaire du pavillon (maison ossature bois) situé sur la parcelle AW 179 - 202 rue de Paris. Cette parcelle a fait l'objet d'un déclassement par délibération du 22 octobre 2021. Le pavillon, édifié en 1984, a été en partie construit sur la parcelle attenante qui appartient à Orange.

Afin de régulariser cette situation et de permettre la mise en vente par la collectivité de ce pavillon, inoccupé depuis le départ du Syndicat Mixte en décembre 2015, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'échange de parcelles avec la Société Orange.

VOTE : UNANIMITE

4- Compte de gestion du percepteur

M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2021 établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec le compte administratif 2021 dressé par le service comptabilité de la ville.

VOTE : UNANIMITE

5- Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Martine **BOURGOIN**, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2021 et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de 3 455 784.92 €
- En investissement : un déficit de 358 956.31 €
- En restes à réaliser dépenses : 163 050.00 €
- En restes à réaliser recettes : 124 710.00 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au budget prévisionnel 2022 pour un montant de 3 058 488.61 € soit une affectation de résultat de 397 296.31 €.

VOTE : UNANIMITE

6- Taux d'imposition communaux

Compte tenu de la conjoncture économique et notamment de la hausse constante des dépenses énergétiques de ces derniers mois accentuée avec l'invasion de l'Ukraine, M. **DESMEDT** propose de faire varier de manière proportionnelle les taux d'impositions en 2022 de + 2,5 % et donc de les porter à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 58.36%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 99.38%

Il rappelle que les impôts n'ont pas augmenté depuis 8 ans.

VOTE : UNANIMITE

Compte
rendu de
Conseil

7- Budget primitif 2022

M. **DESMEDT** présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 dont la balance s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	6 736 972.82 €	2 258 160.00 €	8 995 132.82 €
Recettes	9 860 628.00 €	2 258 160.00 €	12 118 788.00 €

VOTE : UNANIMITE

8- Solidarité avec la population ukrainienne

Face à la situation de crise qui frappe depuis un mois l'Ukraine et sensible aux drames humains que ce conflit engendre, M. **DESMEDT** propose de soutenir les victimes de cette guerre en collectant des produits de première nécessité, avec l'aide du Centre Communal d'Action Sociale, la Communauté de Communes du Plateau Picard et le Centre Leclerc, qui seront acheminés par convoi vers la frontière polonaise.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **DESMEDT** annonce que suite à une décision préfectorale, le centre de vaccination fermera définitivement ses portes le jeudi 31 mars. Ce sont plus de 24 000 injections qui ont été réalisées depuis son ouverture, le 22 mars 2021.

Il estime que le coût financier du centre pour la ville s'élève à environ 100 000 € avec une prise en charge de l'Etat de 50 %.

Il remercie M. **RAUZIER** pour son engagement en tant que référent du centre ainsi que l'ensemble des professionnels de santé qui ont œuvré à son bon fonctionnement et ont répondu à une véritable attente des Saint Justois et des habitants des communes alentour.

M. **DESMEDT** informe qu'une nouvelle conciliatrice a été nommée. Elle assurera une permanence les 1^e et 3^{ème} mercredis de chaque mois de 14h00 à 17h00 en mairie.

Mme **BONNET** signale que :

- les quatre logements situés dans l'ancien Cabinet des Vignes, réservés aux jeunes étudiants ou aux étudiants étrangers fonctionnent bien, ils sont réservés toute l'année
- les sorties organisées par la Commission Affaires Sociales sont maintenues à l'exception de celle du jeudi 14 avril à la Mer de Sable
- la collecte de dons financiers organisée, depuis le 8 mars par le Centre Communal d'Action Sociale, en solidarité au peuple ukrainien a déjà permis de recueillir 410 €. Le CCAS a également donné 1 000 €. L'ensemble de ces dons seront envoyés à la Croix-Rouge Française.

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux achevés ou à venir :

- la réfection de la voirie rue de Boutavent se termine
- l'élagage des peupliers du quartier du Moulin est en cours, des travaux sur l'éclairage de ce quartier ont eu lieu
- le nettoyage des pavés des trottoirs des rues de Beauvais, Bogaert et de Paris ainsi que ceux de la place René Benoist vient de s'achever

Il ajoute qu'en signe de solidarité, l'Hôtel de Ville a revêtu les couleurs de l'Ukraine.

Mme **BOURGOIN** rappelle les manifestations culturelles à venir :

- la pièce de théâtre « La Magie d'Offenbach » de la compagnie Lyricopresto aura lieu le samedi 26 mars à 20h30 à la salle des fêtes
- le vernissage de l'exposition « Suite en bleu majeur » se déroulera le samedi 26 mars à 11h30 à la Médiathèque
- le spectacle « la mélodie des choses » proposé par le duo MAM et la compagnie Préfabriquée aura lieu le vendredi 1^{er} avril à 19h30 à la salle des fêtes

M. **CONVERS** annonce que cette année la Fête de la Musique offrira la possibilité aux amateurs qui le souhaitent de se produire sur un podium qui leur est dédié. Les inscriptions s'effectuent à la Médiathèque.

Mme **FERNANDES** signale qu'à cette occasion, l'Ecole de Musique projette de faire déambuler les classes d'orchestre dans les rues de Saint Just.

M. **DESMEDT** indique que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 8 avril.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h35.

*Compte
rendu de
Conseil*

*Compte
rendu de
Conseil*

